

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 405

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 13**

À la fin de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« précisant les coûts liés à l'ensemble de ces actions »

les mots :

« détaillant l'ensemble des dépenses liées à des activités d'influence ou de représentation d'intérêts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.